



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 avril 2024

#### Délibération n° 46

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
12/04/2024

#### **Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### **Ont donné procuration** :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

#### **Absent(e)** :

Monsieur Stéphane CLABAUX

**Secrétaire de séance** : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Isabelle MEUNIER Finances

<b>Objet</b> :	Comptes administratifs 2023 : désignation du Président de séance
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que dans les séances où le compte administratif est débattu, l'organe délibérant élit un président de séance.

Madame Caroline BARRE, Adjointe est proposée pour remplir ces fonctions.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

Délibération n°46 du mercredi 10 avril 2024

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret, comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- DÉSIGNE Madame Caroline BARRE, Adjointe, pour remplir les fonctions de Président de Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2024 pour les questions n° 50 à 53 relatives aux comptes administratifs 2023.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 10 avril 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRUN Maryline,  
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril  
2024